

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE241

présenté par
Mme Panonacle, rapporteure

ARTICLE 9 BIS

A l'alinéa 5, substituer au mot :

« première »

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence juridique.